



Préavis N°15/2025

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 octobre 2025

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.00 pour le remplacement et modernisation de l'éclairage public à Carrouge Secteurs : Route du Village, Ch. de la Grande Salle, Chapelle et Route du Borgeau

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente cette demande de crédit pour le remplacement et modernisation de l'éclairage public à la Route du Village, Chemin de la Grande Salle, Chemin de la Chapelle et Route du Borgeau, sur le territoire de Carrouge.

Préambule :

L'éclairage public à la Route du Village et celui du Borgeau est en partie obsolète et ne respecte plus les normes d'efficacité énergétique en vigueur. Ce projet s'inscrit dans la continuité du renouvellement du réseau communal d'éclairage public. Il vise à moderniser les installations en équipant les lampadaires de têtes LED et d'un système de télégestion.

Pour rappel, les travaux de rénovation de l'éclairage public sont déjà terminés dans le village de Ferlens ainsi que dans les quartiers résidentiels de Mézières.

Objectifs :

L'éclairage public à LED offre de nombreux avantages par rapport aux luminaires équipés de lampes à décharge. Le réseau existant utilise une technologie vieillissante et obsolète à vapeur de sodium. Celle-ci est gourmande en électricité et mérite un remplacement par de nouveaux candélabres à « LED ». L'éclairage public LED peut en effet être ajusté pour correspondre exactement aux besoins urbains. La puissance lumineuse peut aussi être modulée au besoin, ce qui permet de gagner en confort tout en économisant de l'énergie. Économe en énergie, modulable et nécessitant peu d'entretien, l'éclairage LED est la nouvelle norme pour l'avenir.



Description du projet :

Route du Village (Modernisation et Enfouissement)

Remplacer les 7 lampadaires d'ancienne génération actuellement alimentés par une ligne aérienne.

Ces luminaires complets seront remplacés par des modèles AMPERA équipés : du système de télégestion et de commande pour la décoration de Noël.

⇒ Enfouissement de la ligne :

L'enfouissement de la ligne électrique nécessitera l'ouverture d'une tranchée sur le trottoir le long du tracé concerné. L'enrobé du trottoir est prévu sur toute la surface des 153 mètres de fouille.

Le projet prévoit également l'installation de nouveaux lampadaires dans les zones suivantes :

- Chemin de la Grande Salle : installation de deux lampadaires similaires.
- Chemin de la Chapelle : installation d'un lampadaire en bas du chemin.

Route du Borgeau

Installation de 13 nouvelles têtes AMPERA

Choix des modèles retenus Luminaire AMPERA EVO1 30LED 3000K



AMPERA EVO allie hautes performances, innovation technique et simplicité. Il offre ainsi un éclairage puissant, une installation simple et rapide, ainsi qu'une gestion aisée de vos réseaux d'éclairage permettant le retour sur investissement le plus rapide.

Disponible avec différents flux lumineux - et de nombreuses distributions d'éclairage - AMPERA EVO peut répondre à tous les besoins d'éclairage routier et urbain.

Avantages clés :

- Faible consommation d'énergie
- Confort visuel
- Une solution d'éclairage connectée
- Matériaux robustes
- Faible pollution lumineuse

Les travaux :

Génie civil

- Fouille de 153m sur trottoir et pose de 7 socles et tubes pour l'alimentation souterraine.
- Nouvel enrobé sur le trottoir.
- Remplacement complet et installation de 7 nouveaux lampadaires LED avec module de télégestion à la Route du Village, enfouissement de l'alimentation.
- Installation de lampadaires LED : deux au Chemin de la Grande Salle et un au chemin de la Chapelle.
- Remplacement de 13 luminaires LED à la route du Borgeau.

Demande de crédit :

Coût global

Eclairage public-Matériel et prestation de Tiers

Génie civil :

Provision pour matériaux pollués

Electrique :

Divers et imprévus

Total TTC

TTC :	Fr 50'000.00
TTC :	Fr 10'000.00
TTC :	Fr 50'000.00
TTC :	Fr 10'000.00
TTC :	Fr 120'000.00

Crédit - Financement Amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 120'000.00 TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement :

La durée d'amortissement sera de 20 ans, l'année suivante de sa mise en service.

Demande de crédit :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 5 décembre 2025,
vu le préavis municipal N° 15/2025,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide :

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de remplacer et de moderniser l'éclairage public à Carrouge sur les secteurs mentionnés ;**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 120'000.00 ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Patrick Emery

La Secrétaire

Valérie Pasteris



Municipaux responsables : M. Michel Rochat et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.